

Monsieur le Principal du collège A tous les parents d'élèves du collège V. de Forbonnais

Objet : 2ème information aux familles. Année scolaire 2022-23.

Madame, monsieur,

Vous pourrez lire, ci-dessous, quelques informations que je souhaite porter à votre connaissance, en ce début d'année scolaire.

✓ Emplois du temps des élèves : ils deviendront définitifs à partir du lundi 12/09. Les nouveaux emplois du temps ont été distribués aux élèves ce vendredi 9 septembre.

Réunions de rentrée pour les parents d'élèves :

- Comme annoncé dans la note d'information précédente, la traditionnelle Assemblée Générale de rentrée des parents d'élèves de rentrée a été remplacée par des réunions par niveau, avec le Principal et les Professeurs Principaux.
- Cette rencontre a eu_lieu le **mardi 06/09**. Merci à tous les parents qui ont pu se rendre disponibles pour ces réunions.
- Ces réunions ont permis de vous donner quelques chiffres « clés » de la rentrée et de vous transmettre des informations générales concernant l'établissement.

✓ Implication des parents au collège :

- Les réunions de rentrée sont aussi un moment important pour vous présenter les modalités d'implication des parents au sein d'un établissement scolaire du 2nd degré. Que ce soit au sein des conseils de classes (2 parents titulaires et 2 suppléants) ou dans le Conseil d'Administration du collège (6 parents titulaires et 6 suppléants élus), qui est l'organe décisionnaire de l'établissement, nous avons besoin de représentants des parents d'élèves qui participent à la vie du collège.
- Vous avez pu trouver des tableaux sur lesquels vous avez pu vous inscrire si vous souhaitez (et pouvez) participer à ces instances.
- Si vous n'avez pas pu venir à cette réunion de rentrée, vous pouvez toujours nous contacter par téléphone ou par mail pour avoir plus d'informations et vous inscrire si vous le souhaitez.
- ✓ Devoirs faits: Ils commenceront dans la semaine du 12/09. Les élèves (et familles) qui ont répondu favorablement se verront proposer un (ou plusieurs) créneau(x) disponible(s). Nous pourrons aussi les proposer à certains élèves qui nous sembleraient pouvoir en bénéficier utilement...
- ✓ **Bourses de collège :** Un document a été distribué à vos enfants. Il est à remplir et à rendre si vous ne souhaitez pas faire de demande. **Les demandes doivent être faites avant le 20/10/22**.
- ✓ **Demi-pension :** si vous optez pour le **prélèvement automatique**, le « Mandat de prélèvement SEPA » est à rendre avant le 16/09/22 accompagné d'un RIB.

J'espère que ces informations vous permettront de suivre au plus près la scolarité de votre enfant et je reste, ainsi que toute l'équipe, à votre disposition pour toute information complémentaire.

Très cordialement.

Le Principal, S. LARGY



72110 SAINT-COSME-EN-VAIRAIS Tél. : 02.43.97.55.63 Mail : ce.0720053s@ac-nantes.fr

> Dossier suivi par : M. Sylvain LARGY

2. avenue des Cytises